

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTYER - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. REBSAMEN) - M. IZIMER (pouvoir Mlle MASLOUHI) - M. AYACHE (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Caisse de Crédit Municipal de Dijon - Compte financier 2007 et budget 2008 - Information du Conseil Municipal

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, et L. 514-2 du code monétaire et financier, le compte financier ainsi que le budget annuel de la Caisse de Crédit Municipal doivent être transmis, pour information, au Conseil Municipal, après leur adoption par le Conseil d'Orientation et de Surveillance.

Madame la Directrice Générale de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon m'a fait parvenir, le 8 juillet dernier, le compte financier de l'année 2007 ainsi que le budget 2008 de l'établissement.

Du rapport de gestion, il ressort notamment que la production de prêts personnels et de crédits destinés à l'acquisition de véhicules est restée particulièrement faible tout au long de l'année 2007.

Le ralentissement de la croissance, l'augmentation du coût des matières premières, les incertitudes sur l'évolution du pouvoir d'achat et la hausse des taux d'intérêts sont des facteurs qui ont pu freiner la clientèle dans son recours au crédit à la consommation.

Globalement, l'attribution de prêts a diminué de 19 % par rapport à l'année précédente et les encours sains se sont contractés de 8,60 %.

L'activité Crédicash, par contre, est restée stable : les dépôts engagés ou prolongés ont fléchi de 0,57 % en nombre et de 2,19 % en montant.

Au terme de l'exercice, le produit net bancaire ressort à 9,858 M€ (10,168 M€ au 31 décembre 2006).

Par ailleurs, il apparaît que les principaux ratios bancaires sont satisfaisants :

- le ratio de solvabilité européen, rapport entre les fonds propres et les encours de prêts, qui doit être au minimum de 8 %, s'élève, au 31 décembre 2007, à 47,28 % ;

- le coefficient de liquidité, qui mesure la capacité de faire face au risque de demande de remboursement à court terme et doit être supérieur à 100 %, est de 346 %.

Le financement de la Caisse de Crédit Municipal est assuré par sa dotation (64 776 976 € au 31 décembre 2007), le marché interbancaire et l'épargne locale de la clientèle.

Pour assurer au mieux son indépendance financière, les efforts de la Caisse se portent essentiellement sur la collecte de l'épargne locale auprès des personnes physiques mais aussi des mutuelles et associations avec lesquelles la Caisse de Dijon a de nombreuses finalités communes.

Le compte financier, qui reprend les deux sections du budget, permet de constater la situation suivante.

- Section d'exploitation :

. recettes	: 13 910 302,13 €
. dépenses	: 13 321 829,22 €
. résultat	: + 588 472,91 €.

Le résultat positif de 588 472,91 € a été affecté à hauteur de 550 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville et le solde (38 472,91 €) inscrit au compte d'excédents capitalisés.

- Section de dotation :

. recettes	: 489 590,70 €
. dépenses	: 709 317,92 €.

Cette section constate les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice. Figurent essentiellement à cette section des mouvements comptables consécutifs à la constatation ou à la reprise de dotations aux amortissements et provisions réalisées conformément aux règles applicables à l'établissement financier.

Les dépenses réelles d'investissement se résument en l'acquisition de logiciels, matériels informatiques, mobiliers de bureau et agencements destinés aux diverses agences (58 828,72 €).

Quant au budget 2008, il a été soumis au Conseil d'Orientation et de Surveillance le 7 décembre 2007. Les crédits votés ont été les suivants :

- pour la section d'exploitation :

. recettes	: 15 160 800 €
. dépenses	: 15 062 450 €

- pour la section de dotation :

. recettes	: 1 276 250 €
. dépenses	: 1 117 600 €.

Pour l'ensemble de l'exploitation courante, les produits et les charges ont été estimés en considération des données économiques prévisibles pour l'année 2008.

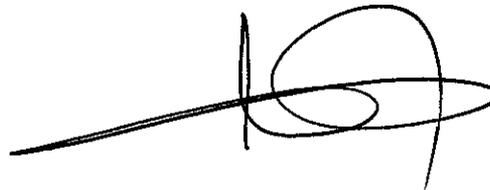
Globalement, les recettes ressortent en retrait de 1 % et les dépenses en retrait de 0,52 % par rapport au budget 2007.

Les principales dépenses, hors exploitation courante, correspondent à l'achat et à la mise en place d'un progiciel de gestion intégré (350 000 € d'investissement et 350 000 € au titre des prestations de service liées à l'installation).

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au compte financier 2007 et au budget 2008 de la Caisse de Crédit Municipal de Dijon.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 8/10/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 7 OCT. 2008

